

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**N° 042
30 septembre 2024**

PROCÈS-VERBAL de la trente-neuvième (42^e) séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chênes, tenue le lundi 30 septembre 2024, à 19 h, en visioconférence, sous la présidence de madame Annie Boileau.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

Membres représentant les parents :

M^{me} Myriam Vigneault, représentante des parents – District 1 (P)
M^{me} Annie Boileau, représentante des parents – District 2 (P)
M^{me} Karen Lamothe, représentante des parents – District 3 (P)
POSTE VACANT, représentant des parents – District 4
M. Jean-Claude Massé - représentant des parents – District 5 (P)

Membres représentant le personnel :

M. Ghislain Rheault, représentant du personnel d'encadrement (M)
M. Stéphane Guilbert, représentant des directions d'établissement (P)
M. Ugo Martin, représentant du personnel enseignant (P)
M^{me} Vickie Jutras, représentante du personnel professionnel (P)
M^{me} Nancy Robitaille, représentante du personnel de soutien (M)
M. Yves Hébert, représentant du personnel d'encadrement (P)
(Sans droit de vote)

Membres représentant la communauté :

M^{me} Isabelle Meilleur, personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines (M)
M. Bernard Gagnon, personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles (P)
M. Sébastien Leblanc, personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel (P)
M. Martin Dupont, personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires (P)
M. Frédéric Jutras Komlosy, personne âgée de 18 à 35 ans (P)

PRÉSENCES : 12
ABSENCES : 03
TOTAL : 15

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. Lucien MALTAIS Directeur général
M. Normand PAGE Secrétaire général et directeur du Service des communications
M. Simon LAVOIE Directeur du Service des ressources matérielles

ORDRE DU JOUR

1. VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La procédure de convocation à la présente séance extraordinaire a été respectée, par la diffusion d'un avis public en date du 24 mai 2024 et la convocation des membres du conseil à la même date, conformément à l'article 163 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Ouverture de l'assemblée à 19 h

2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

3. PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES (PQI) 2025-2035 – PROJETS D'AJOUT D'ESPACE

4. PROTOCOLE ENTRE LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHÊNES ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN

Levée de la séance

2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

N/A

3. PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES (PQI) 2025-2035 – PROJETS D'AJOUT D'ESPACE

Le ministère de l'Éducation du Québec (le Ministère) demande annuellement aux centres de services scolaires de lui faire part de leurs besoins d'ajouts d'espaces dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI).

Le Ministère a procédé à l'analyse préliminaire des capacités des écoles de notre centre de services en fonction des territoires et selon les informations disponibles.

Le Centre de service scolaire des Chênes a procédé à la mise à jour des données concernant les prévisions de la clientèle et des espaces disponibles pour les prochaines années telles que fournies par le Ministère.

La mise à jour des données démontre un besoin de locaux, au niveau primaire, pour le secteur de Drummondville, de Saint-Cyrille-de-Wendover et de Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

L'analyse des données ministérielles du secteur de Drummondville (873P07) démontre un besoin de 104 classes permanentes prévues d'ici 2028-2029, et ce, en comptant un taux de fréquentation à la maternelle 4 ans de 40 %. Les demandes se déclinent donc de la façon suivante pour le secteur de Drummondville (873P07) :

- 1- L'installation temporaire de modulaires à deux écoles primaires afin de pallier le manque d'espace le temps de l'acceptation des demandes ci-jointe;
- 2- L'ajout d'une école primaire (école H) pour le secteur centre de Drummondville;

- 3- L'ajout d'une école primaire (école F) pour le secteur nord de Drummondville. Cette demande a bénéficié de la mesure d'avant-projet 30148. Le dépôt d'un rapport préliminaire équivalent à un 10 % a été remis en juin 2023;
- 4- L'ajout d'une école primaire (école G) pour le secteur sud de Drummondville;
- 5- L'agrandissement de l'école St-Nicéphore par l'ajout de 4 classes à la suite d'un projet qui consiste à la démolition d'une section de l'école qui est vétuste (6 classes) et à construire 10 nouvelles classes dans le cadre d'un agrandissement.

L'analyse des données fournies par la municipalité pour le secteur 873P02 démontre un développement à grande vitesse et plusieurs projets de construction domiciliaires. Même si dans ce secteur des groupes sont disponibles, les trois autres écoles de ce secteur sont situées dans le quartier de Saint-Charles à Drummondville, tandis que l'école Cyrille-Brassard se situe dans une autre municipalité, celle de Saint-Cyrille-de-Wendover. La demande se décline donc de la façon suivante pour le secteur 873P02;

- 6- Une demande d'une école primaire d'une capacité de 2-2-12 pour le secteur de Saint-Cyrille-de-Wendover.

L'analyse des données ministérielles du secteur 873P03 qui inclut la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil indique que celle-ci se développe rapidement et plusieurs développements domiciliaires sont en cours. Le déficit prévu, notamment, pour l'année 2028-2029 est de 6 groupes. La demande se décline donc de la façon suivante pour le secteur 873P03;

- 7- Un agrandissement de l'école de Notre-Dame-du-Bon-Conseil par l'ajout de 8 classes avec un gymnase double. Cette demande a bénéficié de la mesure d'avant-projet 30148. Le dépôt d'un rapport préliminaire équivalent à un 10 % a été remis en juin 2024;

L'analyse des données ministérielles au secondaire démontre un déficit de 1507 places en 2033-2034. La demande se décline donc de la façon suivante pour le secondaire;

- 8- Une demande d'une nouvelle école secondaire (école I)

L'analyse des inscriptions dans le domaine de la charpenterie/menuiserie et l'avènement de nouveau programme en mécanique automobile (électrique et traditionnel) induit la demande suivante;

- 9- Une demande de réaménagement du Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau et l'agrandissement du Centre de formation professionnelle construction.

RÉSOLUTION C.A. : 3045 / 2024

CONSIDÉRANT l'augmentation démographique prévue et confirmée pour la Ville de Drummondville et la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil;

CONSIDÉRANT les nombreux projets domiciliaires en cours dans la Ville de Drummondville tout comme dans les municipalités de Saint-Cyrille-de-Wendover et de Notre-Dame-du-Bon-Conseil;

CONSIDÉRANT les importants travaux à venir et la nécessité de relocaliser temporairement des élèves pendant ceux-ci;

- CONSIDÉRANT le manque de capacité actuel et à venir pour ces secteurs;
- CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire a l'obligation d'admettre les élèves qui s'inscrivent dans ses écoles;
- CONSIDÉRANT l'augmentation des maternelles 4 ans basée sur 40 % de la clientèle au préscolaire;
- CONSIDÉRANT l'analyse de l'évolution de la clientèle par secteur réalisée par le CSSDC et soumise au Ministère;

Il est proposé par M. Martin Dupont et appuyé par M. Frédéric Jutras-Komlosy :

- D'autoriser le directeur général ou à défaut la directrice générale adjointe à signer les documents relatifs aux demandes d'ajout d'espace et ce pour :
- L'ajout de modulaires temporaires sur le territoire de Drummondville;
 - L'ajout d'une école primaire (école H) dans le secteur centre de Drummondville;
 - L'ajout d'une école primaire (école F) dans le secteur nord de Drummondville;
 - L'ajout d'une école primaire (école G) dans le secteur sud de Drummondville;
 - L'agrandissement de l'école St-Nicéphore;
 - L'ajout d'une école primaire dans la municipalité de Saint-Cyrille de Wendover;
 - L'agrandissement de l'école de Notre-Dame-du-Bon-Conseil;
 - L'ajout d'une nouvelle école secondaire (école I)
 - Le réaménagement du Centre de formation professionnelle Paul Rousseau et l'agrandissement du Centre de formation professionnelle construction.

**LA PROPOSITION EST
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4. PROTOCOLE ENTRE LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHÊNES ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN

Le protocole vise à permettre à l'école Des 2 Rivières ainsi qu'à la municipalité de Saint-Lucien de partager des aménagements pour leurs activités respectives.

Ce protocole permet d'en encadrer leur utilisation et de répartir certains coûts. Il prévoit notamment la location du gymnase par la municipalité à raison de deux soirs par semaine et la municipalité assure l'entretien de la pelouse.

RÉSOLUTION C.A. : 3046 / 2024

- CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire joue un rôle actif dans le développement de la communauté en participant aux initiatives locales tout en respectant le cadre de sa mission;

- CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire désire favoriser l'utilisation de ses immeubles par les organismes publics de son territoire qui contribuent au rayonnement de la communauté;
- CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire, en tenant compte de ses besoins et des besoins de la municipalité, détermine les conditions d'utilisation et de partage des coûts de ses aménagements et de ceux de la municipalité;
- CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire et la municipalité s'engagent à respecter les conditions énoncées dans le protocole d'entente.

Il est proposé par Mme Myriam Vigneault et appuyé par Mme Vickie Jutras :

- D'autoriser le directeur général ou à défaut la directrice générale adjointe à signer les documents du protocole d'entente à intervenir entre le Centre de services scolaire des Chênes et la municipalité de Saint-Lucien, relativement à l'utilisation des aménagements respectifs.

**LA PROPOSITION EST
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 14, l'ordre du jour étant épuisé, la présidente décrète la levée la séance extraordinaire du conseil d'administration.

Le secrétaire général,

Normand Page

La présidente,

Annie Boileau